

M. Pujol Germain D'icidée à Capens, Haute Garonne  
le vingt un Décembre, mil huit cent soixante dix sept  
qu'il résulte de l'extract en forme qui nous a été exhibé  
procedant comme per forme libre, d'une part.

— La Dame Daron mariée Anne, née à Marquese  
Département de la Haute Garonne, le Trente Décembre, mil huit  
cent quarante deux, ainsi qu'il résulte de l'extract en forme  
qu'elle nous a remis demeurant à Marquese, Haute Garonne  
sans profession, fille majeure de Daron Arnaud professeur  
de cultivateur âgé de soixante neuf ans, et de Sieur  
Antoinette Cécile, ménagère âgé de soixante trois ans  
demeurant ensemble en dit Marquese mariés, Deurs  
premiers nocés, D. Frome Jean marié D'icidée à Marquese  
Haute Garonne le vingt un Avril, mil huit cent soixante  
neuf, ainsi qu'il résulte de l'extract en forme qui nous  
a été exhibé, procedant avec le consentement de ses père  
et mère, d'autre part.

et en présence  
de

*M. L...*

Lesquels, après avoir déclaré qu'il n'a été fait au  
Contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la  
Célébration de leur mariage dont les publications ont été  
faites en cette Commune les Dimanches Consécutifs, le Trent  
un Mai et Sept Juin, et à Marquese les mêmes jours  
Trente un Mai et Sept Juin, suivant Certificat de publica  
tion de la mairie de Marquese, le quatorze Juin  
Mil huit cent soixante quatorze.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces et de  
mentionnées, ainsi que du Chapitre 6 de la Loi Napoléon  
Titre 5 du mariage, faisant droit à la requête des  
Comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se

prendre pour époux d'après leurs réponses séparées et  
affirmatives, nous avons prononcé en nom de la loi que les  
Dits sieurs Portansan Louis et Daron mariée Anne  
sont unis par le mariage.

Dont acte a été fait et passé et lu publiquement  
dans l'une des salles de la Mairie, les posts surseints, en la  
présence des père et mère de l'épouse seulement de Lavatille  
gustave instituteur, âgé de trente cinq ans, de Guillard Jean  
marié gard. Champêtre âgé de quarante six ans, de Pontie  
père cultivateur, âgé de vingt six ans, de Faumès baptiste  
tailleur d'habits âgé de cinquante ans, tous témoins majeurs  
demeurant en dit Capens et ayant déclaré n'être ni parents  
ni allié des époux lesquels, excepté les époux et les père et  
mère de l'épouse, ont signé avec nous le present acte.

*L. Marie*  
*Guillard* *Faumès* *Lavatille*  
*Bordes* *Pontie*  
*Miric*

L'an mil huit cent soixante quatorze le vingt  
neuf Juin, à six heures du matin.

Pardevant nous, Mandillon Martin, maire, officier d'état  
civil de la Commune de Capens, Arrondissement de Muret  
Département de la Haute Garonne.

Ont comparu; Le sieur Divès Jean Bertrand  
né à Sarp, Département de Haute pyrénées, le dix neuf  
Janvier, mil huit cent quarante quatre, ainsi qu'il résulte  
de l'extract en forme qui il nous a remis, demeurant à Capens

Mariage  
Divès Jean  
Bertrand  
catholique  
1874